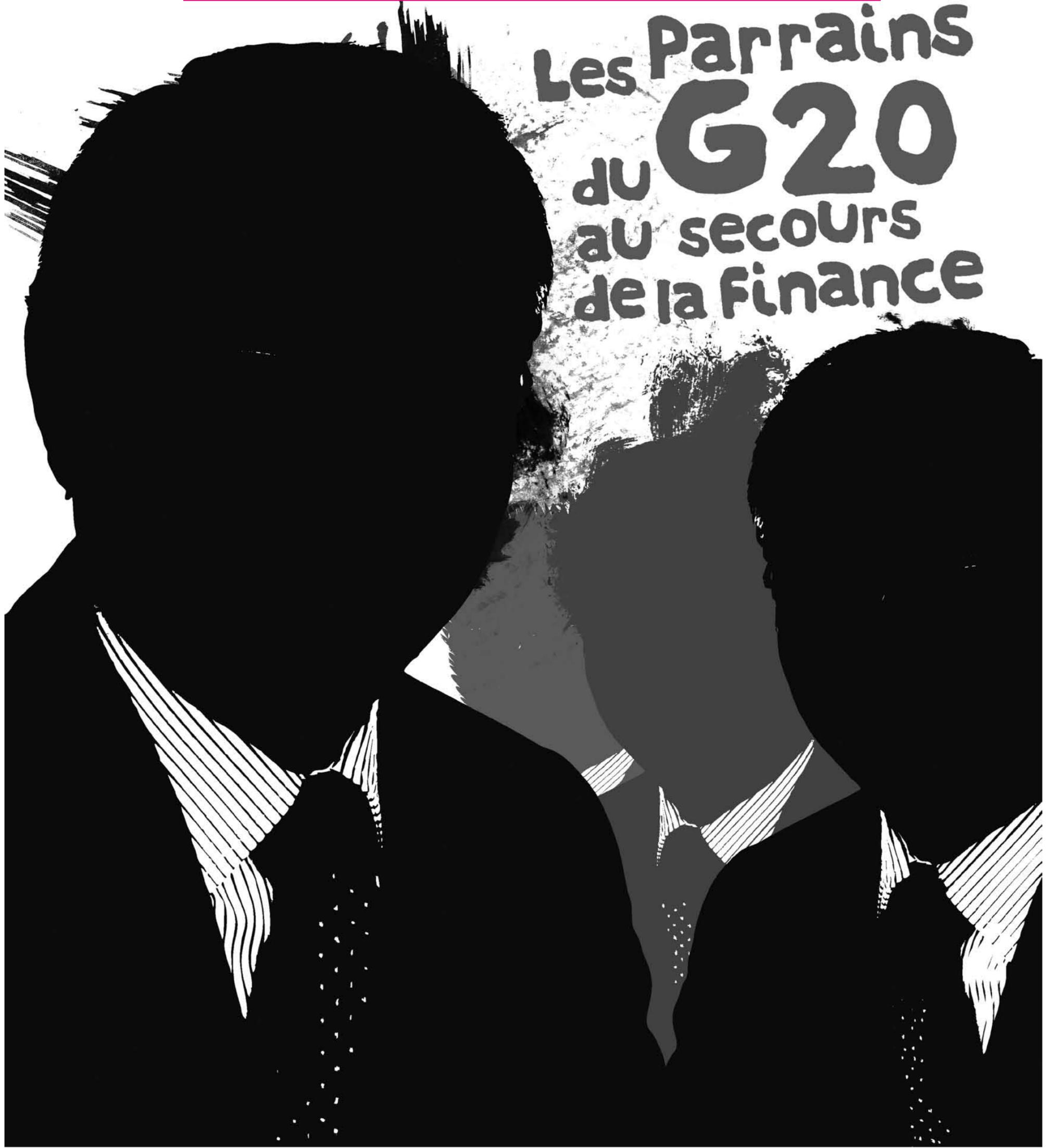


Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

Les Parrains
du **G20**
au secours
de la finance



Chaque année, le gouvernement se prive volontairement :

Niches fiscales : 66 milliards

Sur 145 milliards économiquement et socialement inutiles. L'impôt sur les bénéfices des sociétés pour la plupart des PME. Ces niches qui devraient être taxés à 37% est en réalité de l'ordre de 8% pour les sociétés cotées au CAC40 et de 22% 66 milliards d'euros.

Fraude fiscale : 45 milliards

Perdus chaque année.

Impôt sur le revenu : 15 milliards

Perdus chaque année depuis 2000.

Ainsi un haut revenu qui s'étale sur l'ensemble des tranches n'est imposé à 41% que sur la partie de revenu dépassant le seuil de la dernière tranche. En réalité le taux moyen d'imposition des hauts revenus est de 22%. Ainsi lorsque quelqu'un vous dit qu'il est taxé à 41% ne le croyez pas et ne le plaignez surtout pas !

Sur tout lorsque l'on sait que près d'un quart de la population française déclare vivre avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté ! Oui, décidément un autre partage des richesses est possible et impératif ! A nous d'imposer d'autres choix.

Impôt sur la fortune : 2 milliards

Perdus depuis la dernière réforme

La taxation prévue des plus riches ne rapportera que quelques centaines de millions d'euros. 1,6% des contribuables déclarant plus de 8000 euros par mois détiennent 15% des revenus déclarés en France. Parmi eux, 10000 ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Il est où le déficit ?

Déficit de l'État 2011

92 milliards

Déficit de la Sécurité Sociale

10 milliards

G20, dégage !

Les peuples d'abord, pas la finance :

Les 3 et 4 novembre 2011, la ville de Cannes accueille le G20 sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Le G20 est constitué des pays parmi les plus riches au mépris de tous les autres. Le G20 a été créé en décembre 1999 suite aux crises financières qui frappaient les économies asiatiques, la Russie et l'Argentine. Son objectif affiché était de constituer un espace de concertation sur les questions financières et de stabilité économique entre les sept pays les plus industrialisés, des pays émergents et l'Union européenne. D'une réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des Banques centrales, le G20 s'est transformé en rencontre annuelle des Chefs d'Etat, auxquels s'ajoutent le président du Conseil européen et celui de la Banque centrale européenne. Les principales institutions internationales sont invitées.

Ce G20 ne réunit que 19 Etats, plus l'Union Européenne, sur les 193 représentés à l'ONU. Cette instance entend pourtant dicter la marche du monde. Le G20 s'est autoproclamé garant de la stabilité économique et financière mondiale au lendemain de la tempête financière de 2008, mais n'a en rien protégé les peuples de cette grande crise. Au contraire, le G20 a maintenu la dictature de la finance...

Nicolas Sarkozy, sans doute à la recherche d'une légitimité internationale qui lui est de plus en plus contestée au plan national, a annoncé qu'il voulait « promouvoir un nouvel ordre économique et financier fondé sur des principes de régulation, de transparence et de responsabilité en capitalisant sur les succès passés ». Or, les sommets précédents du G20 ont persisté dans la voie qui a justement conduit à la crise mondiale actuelle. Les grandes puissances démantèlent toutes les solidarités pour satisfaire les marchés financiers. La dette publique est instrumentalisée pour imposer la destruction des services publics et la richesse est de plus en plus détournée vers les rentiers. Des plans d'austérité draconiens sont imposés aux populations et les inégalités se développent partout dans le monde, au Nord comme au Sud.

Alors qu'ils excellent à imposer la rigueur aux populations, les gouvernements néolibéraux sont impuissants face aux marchés. Ils ont renoncé à les désarmer et à bloquer leur œuvre prédatrice et destructrice. Faute d'avoir eu la volonté de réguler la finance quand il était encore temps, le G20 se trouve aujourd'hui face à la perspective d'un nouveau krach financier majeur.

Il est grand temps de dire G20 dégage ! C'est le sens du contre-sommet citoyen qui se tient à Nice du 1^{er} au 4 novembre. Rassemblement des mouvements sociaux pour la convergence des résistances : luttas contre l'opacité et la dérégulation de la finance, contre la dette illégitime au Nord comme au Sud, contre les politiques d'austérité et pour les services publics, contre les fausses solutions au changement climatique et pour des modes de production et de consommation qui préservent la planète, contre la précarité et pour un travail décent, contre la spéculation sur les matières premières et pour la souveraineté alimentaire, contre les dictatures, la militarisation et le colonialisme et pour les droits démocratiques des peuples...

Nous serons dans les rues pour dire notre colère et nos exigences d'autres orientations qui privilégient l'accès aux droits fondamentaux pour tous les peuples, une autre répartition des richesses, la satisfaction des besoins sociaux et le respect des impératifs écologiques.

Les peuples du monde, confrontés à une crise sociale et écologique sans précédent, n'ont rien à attendre du G20 et de sa présidence française... C'est par la convergence des luttes et des résistances et la solidarité internationale que nous changerons la donne !

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Se loger, on fait comment ?

La crise sociale est là, les licenciements massifs et l'augmentation vertigineuse du nombre de chômeurs jettent les salariés dans l'endettement et vont multiplier les expulsions. Ce n'est pas un hasard si la moitié des français craignent, pour eux ou un de leur proche, de perdre leur logement. Le désespoir frappe à la porte au point que l'on a vu des locataires attenter à leurs jours plutôt que de perdre leur logement.

D'après le rapport 2011 de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement rendu public le 1er février, aujourd'hui, parmi les victimes du mal-logement, 600 000 enfants souffrent au quotidien et ont un avenir particulièrement compromis. Mais la précarité qui frappe douloureusement, renforce et aggrave les conséquences du mal-logement sur les personnes défavorisées et atteint désormais les classes moyennes également. Si 3,5 millions de personnes sont mal logées (ou pas logées du tout) sur le territoire national, la crise du logement touche, elle, 10 millions de personnes à des degrés de gravité divers...

Le logement n'est pas un problème marginal, c'est un problème de société. Et il est plus que temps pour les pouvoirs publics de se saisir de cette insécurité sociale majeure et d'accorder à cette véritable indignité contemporaine les moyens nécessaires pour y répondre.

En France, les expulsions de logement sont en hausse constante. Plus de 100 000 jugements d'expulsion sont rendus chaque année, plongeant les victimes dans l'angoisse et le sentiment d'échec, jetant souvent dans la rue et la précarité des salariés modestes, des familles avec enfants, des personnes âgées, des travailleurs privés d'emploi...

Tandis que le pouvoir d'achat est en berne, que les allocations logements sont en baisse depuis 2002, jamais l'immobilier, le foncier, les loyers, les charges et la part du budget que les ménages consacrent pour se loger, n'ont été aussi élevés. L'offre de logements sociaux est notablement insuffisante avec un déficit estimé entre 900 000 et 1 000 000 de logements. La chute du budget logement au niveau national (-7% en 2009) et la loi Boutin vont aggraver la situation des demandeurs, des mal-logés, des locataires et des accédants à la propriété. La Loi Boutin réduit par trois les délais d'expulsion, accélérant les procédures. Dans ces conditions, comment croire que de véritables solutions de logement, et non pas d'hébergement, seront trouvées pour toutes celles et ceux qui seront mis à la porte de leur logement ?

La loi DALO (Droit au logement opposable), si elle constitue un outil intéressant, a vite montré ses limites avec l'incapacité des préfets à reloger les familles déclarées prioritaires. Le gouvernement refuse toujours d'appliquer la loi de réquisition, alors que le nombre de logements vacants est en hausse.

Des maires prennent leurs responsabilités et commencent à l'appliquer et à prendre des arrêtés anti-expulsion.

article 1 Loyers – Salaires : le grand écart

La question du pouvoir d'achat domine le débat public depuis plusieurs années. Dans ce débat, le coût du logement occupe une place majeure : depuis le début des années 1980, le logement est devenu le premier poste de dépense des ménages et cette tendance n'a cessé de s'accroître. Deux facteurs principaux expliquent ce phénomène : d'un côté, les loyers perçus par les propriétaires ont connu des progressions spectaculaires, bien supérieures à la moyenne des autres revenus ; de l'autre, les revenus des locataires ont davantage décroché que la moyenne. Depuis 30 ans, le fossé entre loyers et revenus des locataires n'a cessé de se creuser.

L'envolée des loyers

Depuis 1984, la masse des loyers perçus par les propriétaires bailleurs a été multipliée par 2,3 en valeur réelle (une fois l'inflation déduite). Compte tenu de la croissance du nombre de locataires, la hausse du coût moyen du logement a été un peu moins forte : pour les ménages locataires, le coût moyen du logement a été multiplié par 2 environ depuis 1984. Depuis 2002, la hausse des loyers s'est accélérée mais la part des aides aux ménages locataires s'est réduite. En conséquence, les loyers nets (une fois déduites les aides au logement) ont augmenté bien plus vite que les loyers bruts. Hors inflation, le coût net du logement par locataire a augmenté de 20 % entre 2002 et 2006.

Revenus et salaires à la traîne

Les revenus des ménages sont loin d'avoir connu des progressions aussi fortes : depuis 1978, le pouvoir d'achat du salaire moyen a augmenté de 15 % environ et cette hausse a été de moins de 20% pour le revenu moyen par ménage. Si les revenus des ménages locataires avaient augmenté à ces rythmes moyens, le taux d'effort des ménages

(loyers nets/ revenus) aurait augmenté de 50% à 60%. Les enquêtes de l'Insee indiquent, en réalité, une progression encore bien plus forte de ce taux d'effort, qui a été multiplié par deux environ depuis 1978. Ce décalage montre que la progression des revenus des locataires a été moins favorable que la moyenne depuis 30 ans.

Un transfert massif de pouvoir d'achat vers les propriétaires

Le grand écart entre loyers et revenus des locataires s'est traduit par un transfert massif des locataires vers les propriétaires : en 2008, ce transfert est de l'ordre de 14 à 17 milliards d'euros. C'est l'économie que les ménages locataires auraient réalisé si les loyers avaient suivi l'évolution moyenne des salaires ou du revenu des ménages depuis 1978. Cela représente plus de 100 euros, en moyenne, par mois et par ménage locataire. En valeur relative, cette économie équivaut à une baisse des loyers d'environ un tiers. L'action des pouvoirs publics sur la réglementation des loyers pourrait donc constituer un levier important d'amélioration du pouvoir d'achat.

article 2 L'été des sans-abris

Depuis le 15 juillet, à Paris, les associations de sans-abris et de mal-logés, avec les professionnels de l'urgence sociale, mènent une lutte déterminée pour exiger l'application des lois (loi Dalo, loi de réquisition, loi SRU) et l'arrêt immédiat des coupes budgétaires qui se traduisent par l'exclusion d'un grand nombre de personnes des dispositifs d'hébergement d'urgence. Durant tout l'été, des campements ont vu le jour un peu partout en région parisienne (square Boucicaut dans le 7ème arrondissement, à Montreuil, à La Courneuve, à Bagnolet, dans le Val d'Oise...) et dans de nombreuses régions. Des manifestations hebdomadaires ont eu lieu près du Ministère du Logement pour exiger une rencontre avec Benoist Apparu, secrétaire d'Etat au Logement. Aucune réponse de M. Apparu à ce jour, hormis la réaffirmation de sa politique de rigueur dans les médias, l'inauguration en grandes pompes de la « Coupe du Monde de Football des Sans-Abris », et la répression policière

envers les familles qui dorment sur le trottoir de la rue de la Banque à Paris !

Le collectif « Urgence, un toit ! », qui réunit des associations de mal-logés (Dal, Cdsl), des organisations de professionnels de l'hébergement d'urgence, des associations humanitaires, des organisations syndicales (Solidaires, FSU...) a appelé à une journée nationale de mobilisation le samedi 3 septembre, pour marquer la rentrée et continuer plus que jamais de défendre les droits des personnes sans-abris, mal logées, en situation de grande précarité, délaissées par les pouvoirs publics qui bafouent ouvertement leurs droits, au mépris des lois. Cette journée a réuni plus de 2500 personnes à Paris et de nombreux rassemblements ont eu lieu dans les régions. Le collectif « Urgence un toit ! » appelait de nouveau à des mobilisations les 7, 8 et 9 octobre sur tout le territoire pour obtenir des réponses concrètes aux revendications qu'il porte depuis bientôt deux mois :

- **La mise en œuvre du droit à un accueil inconditionnel** de toute personne sans abri, le déblocage des moyens budgétaires suffisants pour atteindre cet objectif, comprenant l'accueil, l'hébergement, si besoin l'accompagnement (notamment pour l'urgence et les CHR), en attendant le logement,
- **Le respect de la loi DALO** avec le relogement dans les délais de tout les mal-logé-e-s et les sans logis reconnus prioritaires,
- **L'application de la loi SRU** (et son obligation de création de 20% de logements sociaux dans chaque commune),
- **La mobilisation/réquisition de plusieurs milliers de logements** et locaux vacants appartenant à de grands propriétaires publics et privés,
- **Un moratoire sur les expulsions locatives,**
- **L'ouverture de négociations** pour le relogement de toutes les personnes et familles en lutte installées dans différents campements en Ile de France.

article 3 Plate-forme des mouvements sociaux pour le logement

Au delà des luttes sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des plus démunis, un collectif, autour du Réseau Stop aux expulsions de logement (Réseal) travaille depuis plusieurs mois sur une



Photo: XOXO

« Plate-forme du mouvement social pour le logement ». Cette plate-forme, définissant une véritable politique du logement, vise à interpeller l'ensemble des candidats aux élections présidentielle et législative de 2012 sur les engagements en matière de politique publique du logement. Une première présentation a eu lieu lors d'un meeting réunissant près de 350 personnes à Paris en septembre, avec les représentants-e-s des partis de la gauche PS, PG, PC, EELV, NPA). Cette plate-forme sera portée collectivement par les signataires lors des campagnes électorales à venir. Un autre meeting, réunissant les candidats de gauche à la présidentielle sera organisé début 2012, afin que chacune et chacun d'entre eux s'engage réellement sur les revendications inscrites dans cette plate-forme.

A - Des mesures d'urgence :

Face à l'augmentation du nombre de sans-abris, à la réduction drastique des budgets d'hébergement, à la hausse des expulsions locatives, nous exigeons des mesures d'urgence, à effet immédiat :

Un moratoire sur les expulsions locatives : il s'agit de suspendre toute expulsion locative en l'absence de logement durable et décent. Le respect de l'obligation d'accueil immédiat, digne, adapté et inconditionnel de toute personne sans logis jusqu'à son relogement et le développement de l'intermédiation locative à la place des hôtels jusqu'au relogement, conformément aux lois, et mobilisation des budgets publics nécessaires.

L'application et l'amélioration de la loi de réquisition, sur les logements et locaux vacants depuis plus de six mois, appartenant à de grands propriétaires, sociétés et personnes physiques, à l'initiative de l'Etat et de collectivités

territoriales. Créer une obligation de déclaration de vacance et tripler la taxe sur les logements vacants. Mise à disposition d'office des biens vacants du domaine public.

B - Contre le logement cher :

Le logement cher asphyxie le budget des ménages, encourage les profits rapides, et crée une rente indue et contraire à l'intérêt général. C'est pourquoi nous demandons des mesures qui amènent au plus vite à une baisse des loyers, des charges, et qui découragent les profiteurs et les spéculateurs.

Baisse et régulation des loyers dans le parc privé : baisse immédiate des loyers de 10% par un décret, et encadrement des niveaux de loyers à la relocation afin d'arriver à une baisse générale de 20%, dans un premier temps et dans l'objectif de revenir à un taux d'effort maximum de 20%.

Baisse de 20% des charges et des prix de l'énergie, tout de suite, puis gel des hausses supérieures à l'inflation, et renforcement du tarif social pour permettre au précaires, chômeurs et travailleurs pauvres de vivre décemment.

Juguler la spéculation immobilière et foncière : Taxation des profits à la revente, arrêt de toute les mesures de défiscalisation nouvelles et anciennes à l'investissement locatif non social, création de réserves foncières publiques notamment par préemption, en particulier sur les terrains devenant constructibles.

Un vrai logement social :

Les réformes se sont succédées depuis 2002, et sont en train de s'attaquer au cœur du logement social ; ces financements, la régulation des loyers par l'Etat, la privatisation des statuts des bailleurs

sociaux, les injonctions de vendre, de détruire... tandis que les loyers et les charges sont en forte hausse, et que la production de vrais logements sociaux reste insuffisante.

Gel des loyers dans les HLM après une baisse immédiate, afin de revenir aux niveaux de loyers de 2000, compensée pour les bailleurs sociaux par la hausse des APL et des aides à la pierre, et la revalorisation du forfait charge dans les APL.

Création nette de 150 000 à 200 000 logements sociaux par an (PLUS, PLAI) et instauration d'un suivi de la production par année de financement, afin de mettre en place une véritable transparence sur les logements sociaux (traçabilité de la production et du financement des logements sociaux).

Le maintien intégral de la ressource du livret A, restitution à la Caisse des Dépôts et Consignations de l'épargne détournée à des fins spéculatives par les banques, afin de financer la réalisation des logements sociaux, et d'un programme massif de mise aux normes énergétiques des logements sociaux.

Abrogation de toutes les mesures de marchandisation du logement social prises depuis 2002 :

- **CUS** (Convention d'utilité sociale), qui impose la vente massive des HLM, le renforcement de la démolition et de la spéculation sur les terrains nus, la dérégulation progressive des loyers HLM (conventionnement global de patrimoine).
- **L'instauration d'un actionnaire majoritaire** dans les conseils d'administration des SA HLM, et la privatisation rapide des offices HLM (règles de comptabilités privées).
- **L'ouverture aux promoteurs du marché** de la construction des logements sociaux.

Mettre en œuvre et renforcer la loi SRU : **Retirer la compétence des permis de construire** aux communes qui ne respectent pas l'obligation de réaliser sur 20 ans 20%

de logements sociaux, obligation d'atteindre dans chaque commune 25% de vrais logements sociaux par commune sur 20 ans.

- **Créer un service public du logement** et mobiliser les budgets publics nécessaires, pour mettre en œuvre ces dispositions,
- **Abroger la loi Boutin** qui fait du logement une marchandise, qui accélère les expulsions locatives, qui précarise les locataires, qui retire le droit au logement des habitants de taudis, qui réduit les moyens de financements du logement social, qui soutient la spéculation et l'exploitation des locataires...

Renforcer les droits des habitantes :

Les habitants sont de plus en plus méprisés et considérés comme des marchandises : ils doivent être mobilisés, c'est à dire être mis à la porte plus vite, les statuts locatifs se morcellent et de nombreux sous statuts font leur apparition. Pris en otages et exploités par les promoteurs, ils sont complètement exclus de l'élaboration des projets, et des logements.

Réaffirmer et renforcer le droit des locataires à un logement stable et durable :

- **Interdiction des congés vente.**
- **Suppression des sous statuts locatifs** : meublé, locations touristiques dans les zones tendues, résident temporaire, location étudiante sur 9 mois, cohabitation contrainte...
- **Abrogation des mesures** qui remettent en cause le droit au maintien dans les lieux des locataires HLM.
- **Renforcer le droit des locataires** et de leurs représentants au sein des Conseils d'Administration et de concertation locative.
- **Respect de la loi DALO** par l'application de la loi de réquisition, le développement de l'intermédiation locative type « louer solidaire », et par la création d'une indemnisation des prioritaires DALO non relogés suffisante pour qu'il se loge en attendant un logement social.

Droit à un logement décent : des mesures pour éradiquer le logement indigne, insalubres, toxiques (saturnisme infantile, amiante...) en relogant les occupants, et énergivore sans surcoût pour le locataire, prévoyant le relogement des occupants, quelque soit leur statut locatif.

Création d'un statut pour l'habitat léger, mobile et économe, développer les « terrains familiaux », reloger les habitants de camping à l'année, les protéger de la précarité et de la surexploitation en attendant ou si c'est un choix.

Encourager les coopératives d'habitants, particulièrement les coopératives de locataires, et développer l'auto production groupée de logements par les habitants, régulariser les maisons auto construites et viabiliser les quartiers spontanés dans les DOM TOM... 1^{er} signataires de la plate forme logement des mouvements sociaux : DAL, CSF, Jeudi noir, ACCL, CGT, Solidaires, FSU, Fondation Copernic...

Violences sexistes

3 questions à :

Christine Delphy

à propos du livre « Un troussage de domestique ».

Christine Delphy est sociologue, une des fondatrices du Mouvement de libération des femmes et Directrice de publication de la revue « Nouvelles questions féministes ».

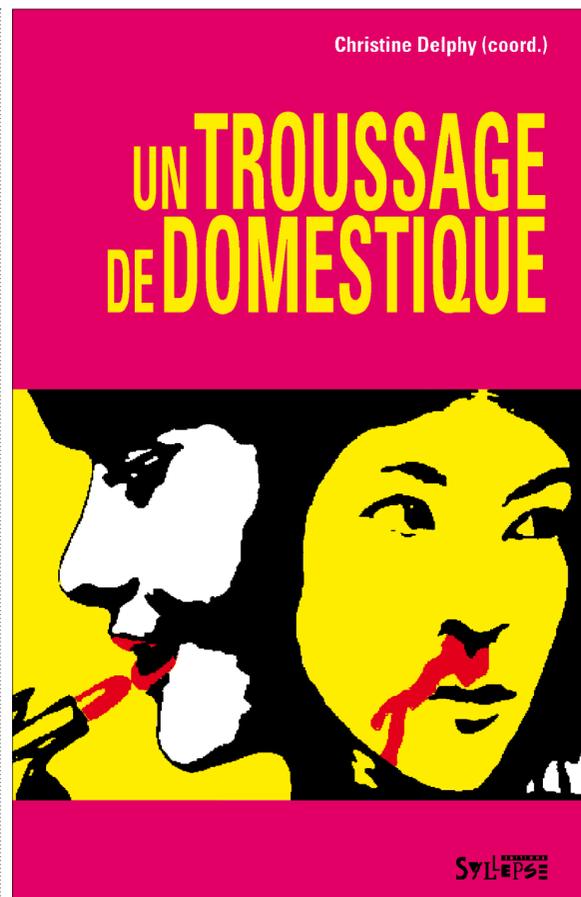
Pouvez-vous présenter le livre que vous avez coordonné : «Un troussage de domestique» ?

Ce livre reprend des textes écrits par différentes femmes dans les semaines qui ont suivi le 14 mai 2011, date où démarre « l'affaire DSK ». Ces écrits sont une réaction à la réception par les médias et la classe politique, notamment le PS, de l'inculpation de Dominique Strauss-Khan pour viol. J'étais moi-même sidérée de voir le déferlement des commentaires en soutien à celui qui était mis en examen par la justice américaine, la compassion exprimée envers celui qui était quand même accusé de viol... Ce livre n'est pas une enquête sur les faits ou la personnalité de l'inculpé ou de la victime.

Les auteures de ces textes sont féministes, elles sont diverses. Mais toutes disent leur colère contre ce qui s'est exprimé tout haut à cette occasion. Après quelques jours de stupéfaction et de colère muette devant l'étalage des soutiens à DSK, soutiens qui incluaient le dénigrement de Nafissatou Diallo, la contre-offensive des féministes a commencé. Les textes rassemblés dans ce livre en témoignent.

Qu'est ce que l'affaire DSK nous dit de la société française ?

Le sujet de ce livre, c'est ce qui est révélé de la société française, aujourd'hui en 2011, au travers de l'immense majorité des réactions de nos «élites» devant cette affaire. Ce qu'on en perçoit, c'est bien la permanence du sexisme en France, de la misogynie, d'un ordre patriarcal qui passe toujours et encore par la soumission



des femmes au bon vouloir des hommes et de leur supposé désir incontrôlable. C'est aussi la permanence d'une triple solidarité : celle de genre qui unit les hommes contre les femmes, celle de classe qui unit les riches contre les plus défavorisés et celle de l'origine (de la « race ») qui unit les Blancs contre les Autres, les Bronzés, les Noirs, les Arabes... !

Quelle que soit la tournure et le « dénouement » de l'affaire elle-même, elle est révélatrice de l'état de notre société et des combats qui restent à mener pour en finir avec la domination patriarcale.

Quels peuvent être les axes de luttes des féministes pour mettre un coup d'arrêt à toutes les formes de violences sexistes ?

La première exigence est celle que DSK ne soit plus présent dans la vie politique et publique. Cela montrerait que les responsables politiques, notamment le PS, ont pris toute la mesure de cette affaire,

de sa gravité, de ce qu'elle représente d'intolérable pour de nombreuses femmes. C'est insupportable de le voir revenir comme si de rien n'était...

Au delà du cas particulier de DSK, pour avancer dans la lutte contre les violences de genre, je citerais au moins deux axes d'action.

Il est nécessaire de développer des études précises sur la réalité de ces violences dans notre pays. Pour les combattre efficacement, faut-il encore leur donner de la visibilité. Certains pays, comme le Québec, ont développé ces études : cela suppose des moyens et donc une volonté politique. Nous en sommes très loin en France...

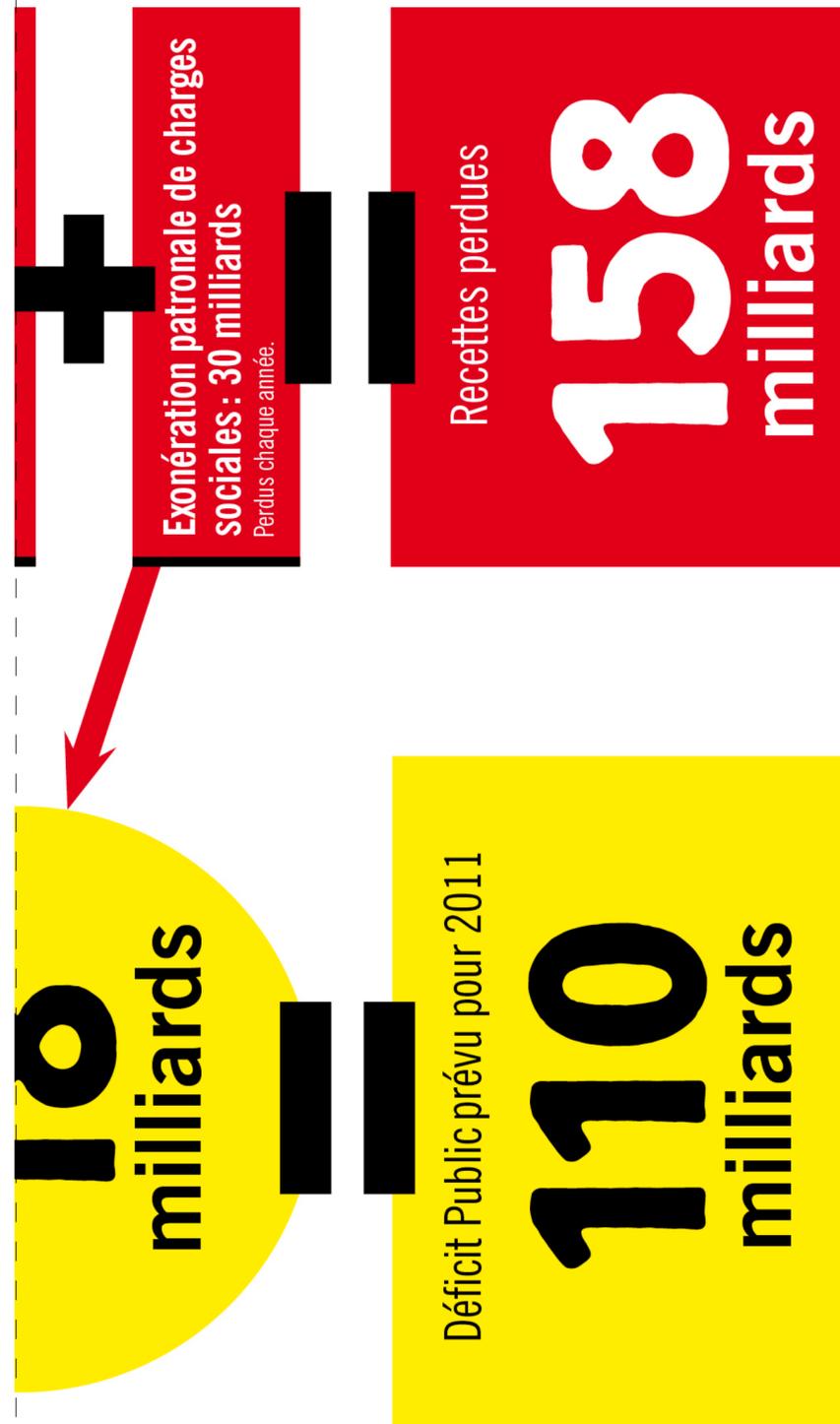
Il faut une vraie loi qui s'attaque à tous les aspects de cette violence de genre. Et pour commencer qui désigne les choses par leur nom : une violence particulière qui découle d'une société où la domination patriarcale se porte bien... La loi française adoptée en 2010 se contente de modifier des articles préexistants dans le Code pénal et le Code civil ; elle ne contient aucune politique ambitieuse d'éducation, de prévention, de sanction et de protection ; elle refuse de dire que la violence contre les femmes est structurelle.

Cette affaire DSK doit être l'occasion de réaffirmer que les inégalités entre les hommes et les femmes ont la vie dure dans notre pays, et que pour en finir avec cette tolérance sociale aux inégalités et aux violences contre les femmes, il faut d'abord admettre, comme le fait l'Etat espagnol avec sa loi-cadre contre les violences de genre, que cette inégalité et cette violence proviennent d'un système spécifique d'exploitation et d'oppression : le système patriarcal.

Un troussage de domestique
livre coordonné par Christine Delphy
Editions Syllepse – 2011 – 7 euros

Toutes et tous
à la manifestation nationale
contre les violences
le 5 novembre à Paris
(14 h Bastille)

à l'appel de toutes
les associations et organisations
féministes



Soit non seulement de quoi combler le déficit mais aussi 48 milliards d'euros de plus pour les écoles, les hôpitaux, la culture... Alors il est où le problème ?

35 euros

Une taxe injuste pour les justiciables



Comme trop souvent, c'est en adoptant en catimini, au cœur de l'été, l'article 54 de la loi de finances rectificative pour 2011 (loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011), que le Parlement a porté atteinte au principe de gratuité de la justice.

Ainsi, depuis le 1er octobre 2011, une somme de 35 euros, pudiquement dénommée « contribution pour l'aide juridique », sera exigée, sous peine d'irrecevabilité de la demande, pour l'introduction de toute instance civile, commerciale, prud'homale, sociale, rurale ou administrative. Cette triste manœuvre est habillée sous prétexte de compenser la dépense occasionnée par l'assistance d'un avocat dès la première heure de toute garde à vue. C'est donc faire peser le financement de la défense des personnes – qui incombe à l'État – sur ceux qui n'ont d'autre recours que de saisir les tribunaux pour faire valoir leurs droits.

Ainsi après la suppression de nombreuses juridictions (réforme de la carte judiciaire de 2008), et alors que la justice manque cruellement de moyens, c'est une nouvelle atteinte portée à ce service public par cette taxe qui entrave l'accès au juge.

Une taxe inégalitaire et injuste

Elle est injuste, en pesant uniformément sur l'ensemble des justiciables, sans tenir compte ni de la nature des droits qu'ils cherchent à faire valoir ni de la situation des citoyens « moins égaux que les autres » lorsqu'ils sont placés en situation d'infériorité objective dans certains contentieux.

Ainsi pour les salariés, demandeurs dans 99% des contentieux devant les Conseils de prud'hommes, est-il juste qu'ils soient désormais contraints d'acquitter une taxe dissuasive alors que les employeurs, eux, n'auront pas à faire l'avance ?

Il n'est pas plus admissible que l'irrecevabilité des demandes sanctionne le non paiement de cette taxe - alors que cette sanction est irréversible du fait du principe de l'unicité de l'instance qui s'applique en matière prud'homale ? Est-il admissible que le Juge condamne définitivement le salarié à renoncer à tous ses droits, quels qu'ils soient ?

Cette injustice pèsera aussi pour toutes les procédures de référé où il faudra régler ces 35 € pour des demandes de communication de bulletins de paye ou de documents de fin de contrat.

Mais cette taxe empêchera également les travailleurs du secteur public de saisir la justice pour contester des

changements d'affectation, des refus de reconnaissance d'accidents de service, des sanctions disciplinaires ou des recours en notation.

Une taxe pour avoir le droit de se défendre dans la vie quotidienne

Plus largement encore, ce sont les consommateurs qui sont désormais entravés dans leur accès au juge chaque fois qu'ils voudront mettre en cause, pour recouvrer des sommes souvent modestes, le fabricant d'un produit défectueux, une grande surface, leur banque, leur compagnie d'assurance, le fournisseur indélicat qui n'honore pas son contrat...

N'est-il pas anti-démocratique de faire payer aux électeurs 35 euros le droit de contester les résultats d'une élection ?

Un collectif unitaire

A l'initiative du SAF (Syndicat des Avocats de France) et du SM (Syndicat de la Magistrature), un collectif s'est mis en place depuis le 15 septembre 2011 pour lutter contre cette taxe. Il réunit, outre les premiers cités et l'Union syndicale Solidaires, la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA ainsi que depuis peu l'USMA (Union Syndicale des Magistrats Administratifs). Il a été déjà à l'initiative d'une conférence de presse commune le 28 septembre sur les marches du palais de justice de Paris et va saisir l'ensemble des parlementaires pour leur demander de déposer un amendement, à l'occasion du prochain débat sur la loi de finances 2012, abrogeant l'article 54 de la loi de finances rectificative 2011. Ce collectif a aussi pour objectif plus largement de défendre les prud'hommes.

Enfin, depuis la parution du décret mettant en place cette taxe, le Conseil National des Barreaux (CNB) qui fédère tous les avocats, a lui aussi fait part de sa volonté de demander l'annulation du décret et de son opposition à cette taxe.

Assurément, cette taxe creuse plus encore l'inégalité dans l'accès au droit et à la justice.

infos solidaires

Le piège de la dette publique

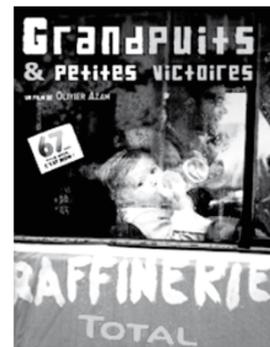
Ce livre d'Attac est un outil essentiel pour ceux et celles qui veulent combattre les politiques d'austérité et l'emprise des marchés financiers, qui espèrent construire une mobilisation citoyenne contre une dette illégitime générée pour l'essentiel par des décennies de politiques fiscales et sociales en faveur des riches. Ed. Les liens qui libèrent, mai 2011 - 9 €

SORTIR DU PIÈGE DE LA DETTE



Grandpuits & petites victoires

Le réalisateur Olivier Azam et Les Mutins de Pangée ont réalisé un film sur ce lieu emblématique de la contestation à la réforme des retraites. Différents thèmes sont traités dans le film : la lutte syndicale, le décodage d'une grève « cas d'école », le rapport de force entre le peuple et le Pouvoir, le rôle des médias, la lutte de classe, la violence et la non violence, le capitalisme et les délocalisations... Le film va tourner dans les salles à partir d'octobre, un an après la grève, mais vous pouvez aussi visionner la bande annonce, commander le Dvd et voir comment l'utiliser comme support de débats sur le site : <http://www.lesmutins.org/grandpuits>



Nos analyses et nos priorités

Le Comité national d'octobre a décidé de la publication en janvier prochain d'une brochure sur les analyses et

les priorités de Solidaires à diffuser en amont de la campagne présidentielle. Evidemment, nous n'avons pas à nous positionner en soutien de tel ou tel candidat-e, par contre il est de notre responsabilité d'intervenir dans le débat politique (au sens citoyen) à partir de nos valeurs pour que les vrais enjeux soient abordés. Un matériel spécifique contre le Front national et son programme est également prévu.

Correctif

L'adresse mail stipulée dans le précédent journal à la fin de la brève consacrée à l'association Autogestion était erronée. La bonne adresse est : contact-autogestion@google-groups.com

Journées intersyndicales femmes 2012

Les prochaines journées intersyndicales femmes se tiendront les 13 et 14 mars 2012, à la Bourse du travail de Paris (85 rue Charlot-75003). Ces journées sont organisées par la CGT, la FSU et Solidaires. Les thèmes retenus sont les suivants : les femmes dans les révolutions arabes, lesbophobie dans le travail, égalité salariale dans la fonction publique, femmes et sport.

Un impôt juste pour une société juste

Ce livre a été réalisé dans le cadre des « Notes de la Fondation Copernic ». Depuis plus d'un quart de siècle nous assistons à une véritable contre-révolution fiscale au profit des plus riches et des entreprises, en particulier les plus grandes, et des revenus du capital. Réhabiliter l'impôt doit être une préoccupation constante. Celui-ci doit retrouver un sens citoyen. C'est un enjeu majeur pour une véritable politique de transformation sociale. Ed. Syllepse, juillet 2011 - 7 €.

Campagne nationale sur les salaires

Notre Union syndicale a décidé de la mise en œuvre d'une campagne interprofessionnelle public/privé sur les salaires. Celle-ci commencera à partir du mois de novembre et durera jusqu'en février 2012 pour couvrir toute la période de négociation des salaires. Un groupe de travail va rapidement arrêter les modalités concrètes de celle-ci. Ce sera à chacun-e d'entre nous de s'emparer de cette campagne et de la porter sur le terrain.

Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour

Il est où le déficit ?

Chaque année, le gouvernement se prive volontairement :

Niches fiscales : 66 milliards

Sur 145 milliards économiquement et socialement inutiles. L'impôt sur les bénéfices des sociétés pour la plupart des PME. Ces réductions qui devraient être taxés à 33% est en réalité de l'ordre de 8% pour les sociétés cotées au CAC40 et de 22% 66 milliards d'euros.

Fraude fiscale : 45 milliards

Perdus chaque année.

Impôt sur le revenu : 15 milliards

Perdus chaque année depuis 2000.

La diminution du taux maximum* de l'impôt sur le revenu passé de 65% à 41% a fait perdre de 2000 à 2007 15 milliards d'euros chaque année.

* un rappel nécessaire, le revenu imposable est coupé en tranches (5 tranches). Chaque tranche est imposée à un taux différent qui va de 0% à 41%. Jusqu'à 5 963 euros : 0% - de 5 964 euros à 11 896 euros : 5,50% - de 11 897 euros à 26 420 euros : 14,00% - de 26 421 euros à 70 830 euros : 30,00% - au-delà de 70 830 euros : 41,00%

Impôt sur la fortune : 2 milliards

Perdus depuis la dernière réforme

La taxation prévue des plus riches ne rapportera que quelques centaines de millions d'euros, 1,6% des contribuables déclarant plus de 8000 euros par mois détiennent 19% des revenus déclarés en France. Parmi eux, 10000 ne paient pas d'impôt sur le revenu.

Exonération patronale de charges sociales : 30 milliards

Perdus chaque année.

Déficit de l'État 2011

92 milliards

Déficit de la Sécurité Sociale

18 milliards

Déficit Public prévu pour 2011

110 milliards

Recettes perdues

158 milliards

Soit non seulement de quoi combler le déficit mais aussi 48 milliards d'euros de plus pour les écoles, les hôpitaux, la culture...

Alors il est où le problème ?